

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 23 septembre 2021

N° 2021-494

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

- M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
- M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
- M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
- M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
- Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
- M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre

Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09

M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre

M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre

M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre

Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre

Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23

septembre

Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24

septembre

Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre

M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24

M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24

septembre Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre

Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre

M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre

M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Frédéric GIRO le 23 septembre

M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre

M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

- M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
- M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
- Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23
- septembre à 13h00 le 24 septembre Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
- Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
- M. Jacques MANGON à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
- M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
- M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
- Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
- Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
- M. Jérôme PESCINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
- M. Jérôme PESCINA à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
- M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
- M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
- M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
- M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
- M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
- M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
- Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
- M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
- M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
- M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
- M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
- M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
- Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 23 septembre 2021	Délibération
Direction ressources et ingénierie financière	N° 2021-494
Service dette et partenariat privé	

BORDEAUX - SCIC d'HLM AXANIS - Construction de 34 logements collectifs en location-accession, rue du Docteur Yersin, opération "Duetto" - Emprunt de 5 000 000 euros, de type PSLA, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société coopérative d'intérêt collectif d'Habitations à loyer modéré (SCIC d'HLM) AXANIS a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour un emprunt de 5 000 000 €, de type Prêt social location-accession (PSLA), à contracter auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels et destiné à financer la construction de 34 logements collectifs en location-accession, rue du Docteur Yersin, opération «Duetto» à Bordeaux.

Les caractéristiques du Prêt social location-accession (PSLA) consenti par ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels sont actuellement les suivantes :

- montant : 5 000 000 €,
- commission d'engagement : 0,15 % du montant,
- durée d'amortissement : 5 ans.
- versement des fonds : le 03/12/2021.
- taux d'intérêt : Euribor 3 mois + marge de 0,52 % (index flooré à zéro),
- amortissement : in fine,
- périodicité : trimestrielle,
- base de calcul des intérêts : nombre de jours exact / 360 jours,
- remboursement anticipé : possible et gratuit à tout moment (préavis : 1 mois).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU la décision de réservation d'agrément n° 20193306300039 du 29 novembre 2019 de

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande précitée, formulée par la société coopérative d'intérêt collectif d'HLM AXANIS, s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvée par la délibération n° 2017/838 du 22 décembre 2017 reçue à la Préfecture de la Gironde le 22 décembre 2017, et annexée à ladite délibération,

DECIDE

Article 1: d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 €, de type PSLA, que la société coopérative d'intérêt collectif d'HLM AXANIS se propose de contracter auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, en vue de financer la construction de 34 logements collectifs en locationaccession, rue du Docteur Yersin, opération «Duetto» à Bordeaux,

<u>Article 2</u>: d'accorder sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

<u>Article 3</u>: de s'engager au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur notification de l'impayé par lettre recommandée avec accusé de réception du prêteur, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

<u>Article 4</u>: de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

<u>Article 5</u>: d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer, en tant que garant, le contrat de prêt et les éventuels avenants qui seront passés entre ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels et la société coopérative d'intérêt collectif d'HLM AXANIS, ainsi que la convention de garantie hypothécaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
	la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021	
	Madame Véronique FERREIRA